

Comité syndical du 15 décembre 2017

DELIBERATION N° 17-027

Objet : Avenants nos 1 et 2 de la convention de DSP Vortex

Le quinze décembre deux mille dix-sept à neuf heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Sont présents :

Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

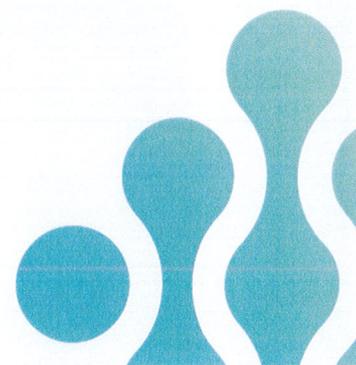
Sont excusés et suppléés :

M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a été suppléé par M. Mathieu LAURENT

Ont donné pouvoir :

Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Corinne VASSEUR

Secrétaire de séance : M. Pierre-Édouard EON



Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu la délibération 16-032 du 16 décembre 2016 relative à l'attribution du contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau FttH VORTEX,
Vu le rapport n° 17-027,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

RAPPELLE que le syndicat Val d'Oise Numérique a approuvé par délibération 16-032 de son comité syndical du 16 décembre 2016 l'attribution à TDF du contrat de délégation de service public (DSP) pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau de fibre optique à usage grand public et professionnel sur 116 communes du territoire du Val d'Oise ;

DONNE ACTE au **Président** de l'information faite au comité syndical sur le contenu de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relatif aux conditions de transfert de ladite Convention par TDF à la société *ad hoc* Val d'Oise Fibre et à la modification de la période transitoire, de 6 à 9 mois, facilitant l'entrée de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) en tant qu'actionnaire minoritaire ;

DONNE ACTE de l'information faite au comité syndical sur le contenu de l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public relatif à la modification du catalogue de services et des conditions tarifaires annexé à la convention de délégation de service public ;

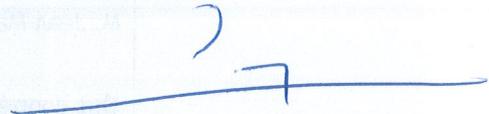
PRECISE que les deux avenants sont sans incidence sur la mise en œuvre du contrat incluant le plan d'affaires et la part de cofinancement public prévu dans ladite convention ;

AUTORISE le **Président** à signer les avenants n° 1 et 2 ;

CHARGE le **Président** et le **Directeur général**, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de sa notification aux tiers concernés dont la transmission de la nouvelle offre de référence à l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP).

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Le Président



Monsieur Pierre-Édouard EON

